GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES DE LA GIRONDE

ADHESION ANNEE 2018 / FACTURE

N° api. (DSV) : Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Portable : Email :

Nbre de ruches **:** Type : Dadant Langstroth Voirnot Warré (barrer les mentions inutiles)

Sur quelles communes se trouvent-elles ?……

……

Profession (si retraité, merci de préciser dans quel domaine) :……

(merci de contrôler l'exactitude de ces informations et d'y apporter un correctif s'il y a lieu)

J'ADHERE AU GDSA DE LA GIRONDE

*J'envoie ma cotisation de **12,00€** et ce document daté et signé à*

Daniel GERGOUIL – 14, rue Emile ZOLA – 33350 CASTILLON LA BATAILLE

ADHESION AU PLAN SANITAIRE D'ELEVAGE

Dans le respect du **P**lan **S**anitaire d'**E**levage (**PSE**) du **G**roupement de **D**éfense **S**anitaire des **A**beilles de la **G**ironde (loi sur la pharmacie) pour tout achat dans le courant de l'année de médicaments agréés que vend votre Groupement (Apivar-Apistan-Thymovar, etc….) vous ***devez adhérer explicitement à ce plan***

Dans le cas contraire, même si vous êtes à jour de votre cotisation 2018, nous ne pourrions pas vous délivrer de médicaments pour le traitement de vos ruches.

Ma décision ? (rayer la mention inutile)

> j'adhère au Plan Sanitaire d'Elevage du GDSA33

> je n'adhère pas au Plan Sanitaire d'Elevage du GDSA33

Fait à :…… le :……

Signature :
(obligatoire)

COTISATION 2018 12,00€ : ……

REPAS …… x 25,00€ : ……
(facultatif)

Revue Santé de l'Abeille
(facultatif)……..20,00€ : ……

Votre éventuelle
commande :…… : ……

Don à votre GDSA…… : ……
(facultatif)

TOTAL TTC…… : …….
(chèque à l'ordre du GDSA33)

PS : si vous désirez une facture pour votre adhésion au GDSA, faire une photocopie de ce document pour votre comptabilité.
Si vous ne pouvez pas assister à l'AG vous pouvez renvoyer ce pouvoir à Daniel GERGOUIL, renseigné, daté et signé

POUVOIR

Je soussigné(e), donne, pour l'Assemblée Générale
du GDSA33 du samedi 20 janvier 2018, pouvoir à……
ou à défaut à ……

Fait à…… le…… Signature
(obligatoire)

RAPPEL :le nombre de pouvoirs est limité à 2 par personne. Les pouvoirs incomplets seront considérés comme nuls.